

**DEMANDE DE POSE D'UNE ANNONCE
SUR LE PANNEAU COMMUNAL D'AFFICHAGE
A L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION
(réservé aux associations Bellevignaises)**

(Panneau ou calicot de 5,00 m X 0,70 m) Epaisseur 10 mm maxi

Merci de bien vouloir respecter ces dimensions

Je soussigné(e)
(Nom – Prénom)

Domicilié(e) à
.....

Au titre de l'Association

Sollicite de Monsieur le Maire de BELLEVIGNY, la pose d'un panneau d'affichage communal :

- Rond-point de la Vie rue de la Croix aux Pages (stade)

A l'occasion d'
(nature de la manifestation)

En date du

Le
Signature

Le panneau devra être déposé au moins 15 jours avant la manifestation :

- **Pour Belleville : aux Ateliers Municipaux (bd André Malraux – site de la déchèterie) aux heures suivantes : 8 H ou 13 H 30**
- **Pour Saligny : à la Mairie aux heures d'ouverture**

Protection des données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de BELLEVIGNY et ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion de l'affichage..

Durée de conservation des données : Les données recueillies sont conservées pour une durée d'un an.

Vos droits : Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Pour exercer vos droits, vous devez nous adresser un courrier, accompagné de la photocopie d'un titre d'identité à Mairie de BELLEVIGNY – 1 Square Jeanne de Belleville – 85170 BELLEVIGNY ou par mail à mairie@bellevigny.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale